

Programme menant à la qualification d'agente
ou d'agent de supervision (PQAS) :

Protocole pour la remise des travaux



Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne

Meilleurs leaders

meilleur système

**Formulaire d'engagement
pour les participantes
et participants**

Buts des travaux

Je comprends et j'accepte que les travaux assignés dans le cadre du programme PQAS ont les objectifs suivants :

Confirmation des acquis

Les travaux démontrent la maîtrise des concepts enseignés et de leur application dans le contexte du système scolaire.

Compréhension des processus

Les travaux permettent d'évaluer la compréhension de divers processus associés à des situations complexes.

Développement des compétences

Les travaux permettent aux participantes et aux participants de développer des habiletés et des compétences nécessaires aux fonctions d'agente ou d'agent de supervision.

Engagement : dates de remise

Je m'engage à respecter les conditions suivantes concernant les dates de remise :

1

Date ultime déterminée

La date ultime de remise des travaux est déterminée par les formatrices et les formateurs de concert avec les participantes et les participants à la fin du module.

2

Respect des délais

Les travaux assignés doivent être réalisés et remis dans les délais prévus. Dans le cas contraire, les travaux ne peuvent pas être acceptés, à moins que les formatrices ou les formateurs aient accordé un délai supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles*.

*Par circonstances exceptionnelles, on entend des événements imprévisibles, sérieux et indépendants de la volonté de la personne qui ont raisonnablement empêché la remise du travail dans les délais prévus.

À titre d'exemple, peuvent constituer des circonstances exceptionnelles : une maladie ou une urgence médicale, une urgence familiale grave, un décès d'un proche, un événement majeur perturbant l'accès aux outils nécessaires à la réalisation du travail ou toute autre situation jugée comparable par la superviseure ou le superviseur.

Les contraintes normales liées à la gestion du temps, à la charge de travail ou à l'organisation personnelle ne constituent pas des circonstances exceptionnelles.

Important : Je comprends que le non-respect de ces délais peut avoir des conséquences sur ma progression dans le programme et pourrait mener à un échec.

Procédure de demande de délai supplémentaire

Je m'engage à suivre la procédure suivante si je dois demander un délai supplémentaire :



1

Demande écrite obligatoire

Lorsqu'une participante ou un participant a une raison valable, en raison des circonstances exceptionnelles citées précédemment, pour remettre le travail après la date prévue, une demande de permission écrite doit être soumise à la formatrice ou au formateur du module.

2

Nouvel échéancier confirmé

Un nouvel échéancier est décidé et confirmé par courriel par la formatrice ou le formateur, et la chargée ou le chargé de projet est ajouté(e) en copie conforme du message.

3

Permission écrite requise

En aucun cas, ce délai ne peut être accordé sans la permission écrite de la formatrice ou du formateur.

Suivi administratif des retards

Je reconnais que le processus de suivi suivant sera appliqué en cas de retard :



Rôle de la formatrice ou du formateur

La formatrice ou le formateur informe la chargée ou le chargé de projet des retards ou des modifications de dates accordées.

Rôle de la chargée ou du chargé de projet

La chargée ou le chargé de projet note, en apposant sa signature, les retards ou modifications de dates dans le dossier de la participante ou du participant.

Cette procédure garantit la transparence et la traçabilité de toutes modifications de l'échéancier.

Conséquences du non-respect des échéances

Lorsqu'un travail n'est pas remis dans le délai prescrit, la mention « échec par abandon » est automatiquement inscrite au dossier. Un avis écrit est ensuite transmis à la participante ou au participant par la coordonnatrice ou le coordonnateur du programme. Il confirme que le module n'a pas été réussi et qu'il doit être repris.

1

Travail non remis dans
le délai prescrit

2

Mention
« échec par abandon »
inscrite au dossier

3

Avis officiel envoyé

Engagement : qualité des travaux

Je m'engage à produire des travaux de qualité qui répondent aux critères d'évaluation signalés et aux exigences imposées.

Si la qualité du travail ne répond pas à ces attentes et exigences, la participante ou le participant pourrait devoir le reprendre ou se voir attribuer un échec pour le module.



Conditions relatives aux travaux de groupe

Je comprends et j'accepte les conditions suivantes pour les travaux de groupe :

1

Nombre maximal de participantes et participants

Des équipes d'un maximum de 3 candidates et candidats peuvent être formées lorsque la nature d'un travail s'y prête. Un plan détaillé des responsabilités de chacun des membres de l'équipe doit être soumis à la formatrice ou au formateur, aux fins d'approbation.

2

Démonstration du travail individuel

Le travail remis doit clairement démontrer le travail effectué par chacun des membres de l'équipe.

Principes en matière d'intégrité

L'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO) reconnaît l'importance de l'intégrité dans le parcours d'apprentissage professionnel des participantes et participants au PQAS. De plus, elle encadre l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les travaux demandés et exige en tout temps le respect des principes suivants :

Principes à respecter

Je m'engage à respecter les principes suivants tout au long du PQAS :

Intégrité professionnelle

Agir avec intégrité dans sa démarche d'apprentissage professionnel.

Qualité du travail

Assumer la qualité du travail remis pour chaque module.

Transparence quant aux sources

Faire preuve de transparence relativement à l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, de toute autre source ou référence pour la réalisation des travaux exigés.

Respect de la propriété intellectuelle

Respecter la propriété intellectuelle en présentant sous forme de liste l'ensemble des références utilisées, incluant celles provenant du Web.

Exigences relatives aux travaux

Exigences à respecter

Je m'engage à remettre un travail qui répond aux exigences suivantes :

Identification de la provenance

Une méthode d'identification (citation, pied de page ou autre) des passages de textes, des statistiques et des concepts repris, en les citant correctement à l'intérieur des pages et des paragraphes du travail. Le contenu produit au moyen de l'intelligence artificielle doit être cité correctement.

Bibliographie ou références

Une annexe servant de bibliographie ou de références présentant les sources des idées citées ou évoquées, directement ou indirectement, dans les travaux de chacun des modules.

Intégrité des travaux

Les travaux doivent être originaux et réalisés par la participante ou le participant. Ils ne sont pas une copie d'un travail réalisé par une autre participante ou un autre participant, ni une reproduction complète de contenu produit par l'intelligence artificielle.

Déclaration d'engagement

Je soussigné(e) déclare avoir lu et compris l'ensemble du protocole pour la remise des travaux du PQAS.

Je m'engage à :

- respecter toutes les dates de remise établies en accord avec les formatrices et formateurs ;
- suivre la procédure appropriée en cas de délai additionnel ;
- produire des travaux de qualité et intègres répondant aux exigences du programme ;
- respecter les conditions relatives aux travaux de groupe si applicable ;
- accepter les conséquences qu'entraîne le non-respect du protocole, c'est-à-dire devoir refaire un travail ou se voir attribuer une mention d'échec pour un module.

● Signatures et validation

Participante ou participant

Prénom et nom _____

Signature _____ Date _____

Chargée ou chargé de projet

Prénom et nom _____

Signature _____ Date _____

Ce formulaire doit être signé électroniquement lors de l'inscription.

Ce formulaire demeure valide jusqu'à ce que la participante ou le participant termine le PQAS.



Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne

Meilleurs leaders

meilleur système

agefo.ca